



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 09 Octobre 2025

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date d'affichage : 29 septembre 2025

L'an 2025 le jeudi 09 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - M. TASSEZ Florent.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CAZAUX Christine - M. COTE Alexandre - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud - Mme VAN BECELAERE Edith.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de Swarte

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 20

Délibération n° 2025 – 33

Objet : Avis sur le projet de déchetterie par le SMICTOM sur la commune d'Hazebrouck

Vu le code de l'environnement ;

Vu le dossier ci-joint ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2025 régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par le SMICTOM des Flandres en vue d'obtenir l'enregistrement d'une nouvelle installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux à Hazebrouck ;

Considérant que le SMICTOM a présenté le 10 avril 2025 complétée le 9 juillet 2025 une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE) d'une nouvelle déchetterie sur le territoire de la commune de Hazebrouck située 51 rue de Vieux-Berquin ;

Considérant que cette demande qui a fait l'objet d'un rapport de la DREAL en date du 10 juillet 2025 est soumise à la consultation du public entre le 8 septembre 2025 et le 6 octobre 2025 et à l'avis des conseils municipaux des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source ;

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 août 2025, il est proposé au conseil municipal de formuler un avis sur ce projet d'ICPE à condition qu'il soit émis dans les 15 jours de la clôture de la consultation publique.

Ceci exposé, le conseil municipal donne un avis favorable au dossier présenté ;

A l'unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

Mention exécutoire : oui

